



## EDITO DU MAIRE

Concitoyen, Concitoyenne,

Notre société a terminé l'année sur une série de désordres qui ont affecté beaucoup d'entre nous, mais aussi impliqué une catégorie de notre population en réelle difficulté. « Pression fiscale » : voilà un terme souvent employé mais peu entendu par nos élites, quelles qu'elles soient : cela vaut aussi pour nos collectivités territoriales qui ont, depuis des décennies et par l'intermédiaire de certains élus, succombé à un investissement exagéré, voire inadapté. Nous avons également, nous les Maires, notre part de responsabilité dans la gestion de nos communes... même si cet impôt lourd qu'est la Taxe d'habitation disparaîtra bientôt au profit de nos administrés. Hélas, il ne faut pas nous leurrer : nous la paierons autrement, par le biais d'autres impôts. C'est pour cela que, depuis que nous sommes aux affaires de la Commune, une gestion raisonnée et raisonnable a toujours été le fil conducteur de notre Conseil Municipal. Tout ce qui a été entrepris en investissement n'a été financé que par fonds propres. Mais si l'investissement touche un service, une commodité, une sécurisation d'ouvrage, une perspective économique ou touristique, etc., la partie la plus impactante pour le budget reste le fonctionnement. Et là, nous retombons sur l'éternelle équation à résoudre : cette fameuse « pression fiscale ». Service public adapté avec fiscalité soutenue ou baisse de la fiscalité au détriment d'un service public plus réduit ? Évidemment, il s'agit là de l'enjeu majeur de notre société d'aujourd'hui ! Je pense, à ce sujet, que nos élites devraient lancer et animer davantage de débats autour de ce thème, de manière à ce que les bonnes décisions soient comprises de tous, et surtout validées au travers de notre seul et unique moyen d'action républicaine : le vote.

J'en reviens donc à notre Commune, au sein de laquelle nous n'échappons bien évidemment pas à cet exercice. Nous nous devons de proposer un service public à la hauteur de ce que l'on peut attendre en zone rurale, et faisons le maximum pour cela. Sur notre Commune, on distingue 3 niveaux d'intervention :

- Premier niveau : le Socle Communal. Il s'agit de l'action quotidienne de nos 2 employés, qui exercent leurs tâches respectives avec beaucoup d'implication et de professionnalisme, au service d'une population qui augmente régulièrement tous les ans. Ce sont eux qui apportent directement ce service public au territoire.

- Second niveau : le domaine des Écoles. L'entente du RPI sur les 3 Communes nous a permis de conserver un service autonome de proximité que tout le monde est en mesure d'apprécier. Je pense évidemment aux jeunes couples qui, dans la recherche d'une quiétude de vie à la campagne, profitent également de ce service.

- Dernier niveau, mais celui qui a le plus évolué ces dernières années : la Communauté de Communes, à laquelle des compétences d'importance ont été confiées par le biais de la loi. Il est vrai que, lourdes financièrement et juridiquement, elles n'auraient jamais pu être exploitées par la seule Commune. Je fais partie de ces nombreux Maires qui attachent beaucoup d'importance à la Commune et à son intérêt pour préserver le service public de proximité et, bien évidemment, une certaine autonomie dans l'aménagement de notre territoire. Mais il est bon de préciser qu'aujourd'hui, les petites Communes ne peuvent plus tout gérer seules et de manière totalement indépendante. Bien au contraire, c'est grâce au développement adapté de ces Communautés de Communes que les petites peuvent vivre.

Je voudrais maintenant vous apporter les dernières nouvelles de notre **Intercommunalité**. L'épisode « Buzet » est enfin, maintenant, résolu. Depuis le mois de juin 2018, il est officiellement rentré dans notre périmètre, non sans mal. En effet, depuis la requête portée devant le Tribunal Administratif puis le Conseil d'État par les élus tarnais contre l'intégration dans la CCVA il y a maintenant plus de 2 ans, les choses sont rentrées dans l'ordre grâce à une implication forte du CD31 et à une multitude de réunions réajustant en permanence le cahier des charges du SMIX (syndicat compétent sur l'aménagement du territoire des Portes du Tarn). Vous vous en doutez : les discussions ont été très compliquées, l'intérêt local tarnais prenant souvent le pas sur le bon sens de l'équité et d'une juste répartition financière, tant en recettes qu'en investissements... le tout contrôlé par un système juridique complexe. Il est vrai que l'on se trouve sur deux territoires séparés par une « frontière » départementale, que la compétence économique ne relève pas du Département mais de la Région, le tout se trouvant bousculé par une vision très particulière des élus buzétois dans l'aménagement même de leur Zone économique (foncier de Buzet). D'autres enjeux vont surgir, qui seront liés à l'opération commerciale prévue sur cette zone. Pour en

terminer avec cette affaire : je vous disais plus haut que l'intégration avait été actée en juin 2018 (acte juridique), mais le vrai départ est en fait pour ce 1er janvier 2019, date à partir de laquelle la fiscalité sera modifiée et parviendra directement à la CCVA.

Beaucoup d'entre vous souffrent d'une insuffisance de débit dans le **Réseau des Télécommunications** et, à l'époque où nous vivons le « tout informatique », il est anormal que certaines zones soient aussi mal desservies. Comme d'habitude, c'est toujours le milieu rural qui est concerné. Courage ! La fibre arrivera bientôt chez nous ! Haute-Garonne Numérique va en effet déployer les solutions d'accès au Très haut débit en 4 ans (2018-2022) avec l'aide de l'État, de la Région, du Département, des 3 Communautés d'Agglomération et des 15 Communautés de Communes. Concernant le déploiement sur Bondigoux : nous avons été placés en deuxième position sur le territoire de la CCVA. Les travaux, qui seront de grande ampleur, débuteront en juin de cette année pour terminer en mai 2020. La commercialisation suivra 3 mois plus tard, après le contrôle des infrastructures. Dès lors, chacun de vous pourra souscrire un contrat spécifique « fibre » avec l'opérateur de votre choix. Les problèmes de vol de câbles et de débit insuffisant seront désormais résolus.

En ce qui concerne les réalisations de compétence communale de cette année, il y a évidemment le **City Park** qui devrait ravir nos jeunes et moins jeunes. Situé en bas du parc du Presbytère, dans un aménagement paysager et plaisant, il permettra à chacun de vous de pratiquer foot, basket, ainsi que volley et badminton (avec un filet approprié disponible en Mairie). Nous avons réussi à obtenir 77% de subventions pour cet investissement...

Afin de préserver la pérennité de notre desserte des bus Arc en Ciel, nous devons aménager l'**Arrêt de Bus** du centre bourg (dans le sens Toulouse-Villemur) pour le mettre en conformité avec la législation PMR (Personne à mobilité réduite). Comme vous avez pu le voir, il nous fallait un foncier communal, que nous avons trouvé aux abords de l'Eglise. Grâce à un choix approprié de matériaux, l'intégration a pu être réussie.

Dans le domaine des projets d'envergure à venir, il y a tout d'abord celui de l'**Urbanisation de la Route de Montvalen** (du pont de la Mouline à l'entrée du lotissement du Clos Saint-Martin). Le dossier, à l'étude

depuis plus d'un an par la Commission Communale et adopté par le Conseil Municipal, est maintenant entre les mains du Département. Dès que l'accord définitif nous sera donné, les travaux pourront être lancés (courant d'année). Je rappelle que cet aménagement permettra de mettre en sécurité le cheminement des piétons sur tout son linéaire.

Il a été également décidé de lancer une opération nouvelle d'**Effacement des Réseaux** sur la dernière portion du territoire centre bourg non pourvue (route de Montvalen - de l'église au pont de la Mouline). Cette dernière étape viendra conclure une opération ayant commencé voilà plus de 20 ans. Dans le règlement intérieur du SDEHG, qui ouvre droit à ce type de réalisation, il ne restera plus que la rue de l'Escalère et la rue de la Croix Blanche à équiper ultérieurement. Il faut comprendre que, pour ne pas surcharger le budget de fonctionnement, le Conseil Municipal avait décidé de lisser ces charges dans le temps.

Dans le cadre de la **Transition Energétique**, le Conseil Municipal a décidé de mener une opération de remplacement des lampes de l'éclairage public par de la technologie à LED. L'économie attendue sur la consommation est de 70% ce qui, vous vous en doutez, est loin d'être négligeable : cela représente près de 4000 € à l'année. Dans un premier temps, cela concernera toute la partie enfouie (candélabres). Nous verrons ensuite s'il est opportun de renouveler l'opération sur le reste de la Commune.

Enfin, nous relançons la création du **Site Internet** de la Mairie, qui devrait être opérationnel, je pense, au printemps prochain. Je reconnais que cela fait déjà plusieurs années que nous butons sur l'élaboration de cet outil. Le Conseil Municipal en a tiré les conséquences et a adopté une solution plus prometteuse, en lien avec la Communauté de Communes.

À l'issue de cette année, nous aurons honoré la totalité de nos engagements préélectoraux... et même plus. Je tiens à vous remercier de la confiance que vous avez apportée à ce Conseil Municipal pour mener à bien cette mandature. C'est avec beaucoup d'espoir et d'enthousiasme

que je vous souhaite santé, bonheur et prospérité pour 2019.



*Le Maire, Didier ROUX*



### Colis de Noël pour nos Aînés... Merci aux enfants

Chaque année, les enfants du centre de loisirs de la maternelle réalisent des petites œuvres d'art pour les personnes de plus de 80 ans habitant BONDIGOUX.

Les enfants ont fabriqué pour ce Noël 2018 de magnifiques sets de table et des bougies pour les colis distribués courant décembre.

Le conseil municipal remercie les enfants et les adultes du périscolaire pour l'attention et la patience qu'ils portent à réaliser ce travail qui sera apprécié à sa juste valeur.



## L'ACSA DE BONDIGOUX...

L'ACSA (Association Culturelle Sportive et Animation) a renouvelé son bureau, il est constitué de

- ⇒ Corinne LEROY : présidente,
- ⇒ Vivian RUBIO : vice président,
- ⇒ Damien ANDRIEU : trésorier,
- ⇒ Laurent BUZEAU-LESCURE : secrétaire.

L'ACSA comprend 2 sections :

- Le Comité des fêtes géré par les membres de l'ACSA et d'autres membres actifs.  
Les manifestations 2019 ne sont pas encore complètement définies, le loto et la fête locale seront au programme.

- La Bibliothèque gérée par Jessica SABBO

La bibliothèque sera surtout destiné aux plus jeunes. Au programme des nouveaux livres de littérature jeunesse, des lectures d'histoires, des goûters à partager, des activités manuelles et une page Facebook ! Le programme de l'année vous sera communiqué ainsi que les nouveaux horaires dès le début d'année. Si vous avez des idées, des envies n'hésitez pas !!

La nouvelle équipe salue le travail fourni par l'ancienne équipe et souhaite oeuvrer dans la continuité de son action. Afin de pérenniser nos actions, nous invitons toutes personnes intéressées à venir nous rejoindre, nous accueillerons avec intérêt toutes idées de manifestations afin de satisfaire les personnes du village.

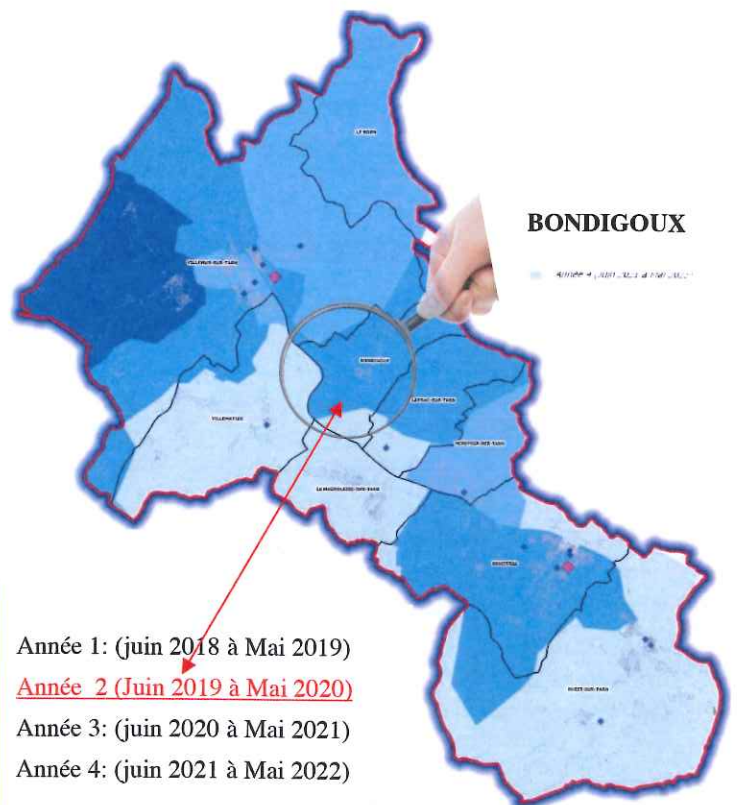
*Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2019.*

*L'équipe de l'ACSA*

DECHETERIES DECOSET  
HORAIRES D'OUVERTURE

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
<b>VILLEMUR</b> ZA Pechnaquié tél. : 05 61 74 40 87	9h30 - 12h & 13h30-18h	9h30 - 12h & 13h30-18h	9h30 - 12h & 13h30-18h	fermé	9h30 - 12h & 13h30-18h	9h30 - 12h & 13h30-18h	9h30 - 12h & 13h30-18h

## La fibre optique arrive dans votre commune



**ATTENTION** aux démarchages téléphoniques du remplacement de votre contrat box par une box fibre. Ce démarchage est abusif, et ne répond pas aux besoins actuels. Soyez vigilants, les changements ne s'opéreront qu'à la mise en service de la fibre et pas avant !! Vous en serez informés.

## Le compteur Linky, tout simplement

Enedis vient de franchir le seuil de **14 millions de compteurs Linky** déployés en France. Bondigoux sera concernée dans plusieurs mois (2019/2020).

Dès que la date de déploiement sera définie avec précision et que le prestataire sera désigné, vous serez informé sur la phase de remplacement. Dans ce cadre, chaque client recevra d'Enedis, entre 30 et 45 jours avant l'intervention, un courrier ou mail spécifique. Si le compteur est accessible (coffret extérieur, cage d'escalier) vous n'avez pas besoin d'être présent. Si le compteur est à l'intérieur de l'habitation, il vous sera demandé de prendre rendez-vous avec le prestataire d'Enedis.

Depuis début 2017, Enedis installe le compteur Linky à chaque intervention chez un client (mise en service nouvelles installations, modifications de branchement, ...). Par contre ce compteur ne sera communicant qu'à partir du déploiement sur l'ensemble de la commune.



**30 MINUTES EN MOYENNE D'INTERVENTION**  
Brève coupure de votre alimentation en électricité.



**AUCUN TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT NÉCESSAIRES**  
Emplacement et taille similaires à ceux de l'ancien compteur. Lors de l'intervention, le technicien vérifiera également le réglage de votre disjoncteur, s'il peut y accéder.



**INTERVENTION COMPLÈTEMENT GRATUITE**  
assurée par un technicien d'une entreprise partenaire, reconnaissable par le port de ce logo.



**Le saviez-vous ?**  
Lors du changement de compteurs certains appareils (radio-réveil, four, box internet...) pourront nécessiter d'être remis à l'heure ou relancés. Par précaution, il est conseillé de débrancher les appareils électriques trop anciens.

## La pose du compteur est-elle obligatoire ?

### Suis-je propriétaire du compteur ?

Non, ce matériel est mis à votre disposition et ne vous appartient pas. Pour réaliser sa mission de service public, et comme il est écrit dans votre contrat d'électricité, Enedis doit avoir accès à ce dispositif de comptage.

### Ce changement de compteur est-il obligatoire ?

oui. Il est indispensable et encadré par la loi. Vous ne pouvez donc pas refuser son remplacement. En cas d'obstruction persistante, à son changement, vous serez soumis à un «relevé spécial» payant au moins une fois par an. De même, les communes ne peuvent pas interdire le déploiement des compteurs sur leur territoire.



### Plus d'infos

N° vert Linky  
**0 800 054 659** Service et appel gratuits



enedis.fr

## Populations légales au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

### Commune de Bondigoux

Population municipale ..... 534  
Population comptée à part ..... 12  
population totale ..... 546



## DÉBAT NATIONAL

Dans le cadre du débat national et de la concertation publique, la Commune de Bondigoux met à la disposition de la population un cahier de doléances, à l'accueil de la mairie. L'idée est de permettre à chaque Français de faire part de son témoignage, d'exprimer ses attentes et ses propositions de solutions.

Les doléances devront comporter lisiblement les nom et prénom du déclarant. Les doléances et avis de la population seront recueillis jusqu'au 15 janvier 2019, puis transmis au Préfet, représentant de l'État dans le département, et à l'Association des Maires de la Haute-Garonne.

## Etat Civil : MARIAGE



**27/10/2018**  
**Jean HENRIC**  
**&**  
**Sylvie ADAM**

## Mise à disposition du Public d'un ordinateur à la Mairie



Vous ne possédez pas ou êtes temporairement sans ordinateur, et vous souhaitez établir un document, accomplir des formalités ou effectuer des démarches en ligne, un ordinateur fixe, avec accès à Internet, est à votre disposition à la Mairie. Il est utilisable aux jours et heures d'ouverture de la Mairie. La secrétaire pourra vous apporter son aide pour la manipulation de l'ordinateur ou vos démarches en ligne.

La mairie propose aussi la possibilité de scanner les documents nécessaires à votre dossier et l'impression d'un nombre limité de pages.

Ce service est **gratuit** (seules les impressions au delà de 5 pages seront payantes au tarif en vigueur) Seule condition : être domicilié à Bondigoux.



**MAIRIE DE BONDIGOUX : 1, rue Principale 31340 Bondigoux - Tél: 05.61.09.38.16 Fax: 05.61.74.89.46**  
**E.mail: mairiedebondigoux@wanadoo.fr**  
**Ouverture au public : lundi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h**  
**mardi et jeudi de 13h à 17h et mercredi de 8h30 à 12h**  
**En cas d'urgence : Le Maire : 06.62.33.34.64**